

Service 1^{er} degré

Gestion de la carte scolaire à compter de septembre 2022

Ratios du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique :

Taux d'encadrement	Nombre de classe
15	1 classe
18	2 classes
21	3 classes
24	De 4 à 7 classes
25	8 et 9 classes
26	De 10 à 13 classes
27	Au-dessus de 14 classes

Fermeture de classe : le taux d'encadrement indiqué est celui sous lequel il est possible de fermer une classe.

Ouverture de classe : si l'enveloppe allouée le permet, après avoir calculé le solde à la suite des fermetures, on calcule le taux d'encadrement avec une classe de plus. Le choix des classes à ouvrir se fera en comparant les taux d'encadrement des différentes écoles.

Calendrier (à titre indicatif) *

- Fin septembre : enquête consolidée avec les effectifs de rentrée
- Avant la Toussaint : réunion de la commission des moyens qui étudie les effectifs, les taux d'encadrement.
Sur proposition de la commission, envoi de courrier d'alerte à fermeture
- Janvier :
 - communication par l'URADEL de l'enveloppe allouée pour la rentrée suivante – répartition entre 1^{er} et 2nd degré.
 - Enquête sur les effectifs prévisionnels de la rentrée suivante auprès des établissements.
- Avant les vacances d'hiver (février) :
 - réunion de la commission des moyens pour étudier les effectifs prévisionnels et faire des propositions.
 - premières décisions de mesures (fermeture ou ouverture) prises par le Directeur Diocésain
- Si nécessaire, avant les vacances de printemps
 - Nouvelle enquête pour les écoles concernées (fermeture ou ouverture)
 - Dernières décisions (fermeture ou ouverture)

* en fonction du calendrier régional ou national

Rappel du rôle de la commission des moyens :

Composée de chefs d'établissements représentatifs (école du Mans et hors Le Mans), elle a un rôle consultatif, afin d'éclairer les décisions qui sont prises par le Directeur Diocésain.